

CHARPENTIER·ÈRE BOIS

Construire des charpentes, souppentes, chalets, passerelles...

SON MÉTIER

Le·La charpentier·ère conçoit, fabrique et pose des charpentes en bois qui serviront à la couverture des maisons d'habitation ou d'autres constructions.

À partir des plans d'architecte, il·elle dessine les éléments en grandeur réelle, puis choisit le bois, trace les repères sur le matériau, coupe et façonne les pièces à l'aide de machines à commande numérique.

Avec d'autres professionnels, le·la charpentier·ère effectue ensuite un assemblage des pièces pour vérifier l'ensemble et apporter des corrections. Une fois la solidité vérifiée, il faut organiser le transfert de l'atelier au chantier où la structure est montée et assemblée par l'ensemble de l'équipe.

Son travail ne se limite pas à la construction de charpentes puisqu'il·elle peut aussi fabriquer des accessoires de charpente (lucarne, souppente...) ou d'autres ouvrages tout en bois (hangar agricole, chalet...).

OÙ ET COMMENT ?

C'est un métier physique mais l'évolution des techniques améliore les conditions de travail.

D'une grande mobilité, le·la charpentier·ère exerce son activité alternativement en atelier, seul·e, puis en équipe, sur des chantiers, parfois éloignés de son domicile.

SES QUALITÉS

Ce métier nécessite de savoir lire et interpréter un plan ou projeter des formes et des volumes dans l'espace, faire de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur (CFAO), bien connaître le bois.

Habilité manuelle, bonne condition physique et sens de l'équilibre sont nécessaires pour s'activer sur un toit.

LA PAROLE À

FRANÇOIS – CHARPENTIER BOIS

« Je travaille dans une entreprise spécialisée en maison en bois. Les pièces de bois sont d'abord dessinées sur ordinateur puis on transfère les données informatiques sur la machine qui exécute toutes les pièces de bois. Chaque madrier doit être fixé, chaque pièce de bois est numérotée, tout s'emboîte, une maison peut représenter plus de quatre cents pièces de bois. Une maison en bois se monte très vite et quand on commence à assembler et que la maison prend forme, c'est très gratifiant. »

DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

La profession cherche des jeunes qualifié·e·s et offre de bonnes perspectives.

Après quelques années de pratique, un·e charpentier·ère qui possède le sens du contact et de l'organisation peut devenir responsable d'équipe, s'installer à son compte ou exercer d'autres métiers du bâtiment (agencement, réhabilitation, travaux d'étanchéité et d'isolation).

Salaire brut du débutant : environ 1 646 € par mois.

DIPLÔMES EN BRETAGNE

CAP

- *Charpentier bois*
- *Charpentier de marine*

BREVET PROFESSIONNEL

- *Charpentier bois*

BAC PROFESSIONNEL

- *Technicien constructeur bois*
- *Technicien de fabrication bois et matériaux associés*

BTS

- *Développement et réalisation bois*
- *Systèmes constructifs bois et habitat*

▪ CHARPENTIER BOIS / CHARPENTIÈRE BOIS



<https://oniseptv.onisept.fr/onv/les-metiers-animes-charpentier-bois-charpentiere-bois>



Le service public
de l'orientation